

## **Ce qui suit est une contribution à l'initiative du gouvernement sur la réforme démocratique.**

Les cinq principes directeurs du gouvernement sont louables, bien qu'ils soient peut-être contradictoires dans la pratique. Ce qu'il manque, c'est la légitimité du processus à proprement parler. Indépendamment de la proposition finale, le plus important est la façon dont les propositions pour la réforme sont amenées.

Le comité parlementaire, auquel tous les partis sont représentés, prend des mesures pour consulter les Canadiens afin qu'ils aient leur mot à dire dans les réformes qui seront bientôt apportées à notre système électoral. Ces consultations sont présentées, si l'on peut dire, comme une occasion à saisir, mais c'est ainsi que procèdent tous les comités parlementaires. Il n'y a rien de nouveau à cela. En amenant des Canadiens et des organismes à soumettre leurs préférences et à faire des propositions séparément, les partis politiques peuvent jouer les uns contre les autres et interpréter n'importe quelle recommandation à la lumière de leurs intérêts. Essentiellement, le problème avec la présente approche est qu'on fait semblant que les partis politiques n'ont aucun intérêt quant à la tournure que prendra la réforme électorale alors que, dans les faits, il n'y a pas d'autre enjeu dont le Parlement est saisi aujourd'hui – ou sans doute depuis la Confédération – qui suscite moins son intérêt.

C'est la raison pour laquelle on ne devrait pas laisser les partis politiques interpréter les recommandations faites lors des consultations de Canadiens comme bon leur semble et négocier la réforme démocratique derrière des portes closes en fonction de ce qu'ils considèrent dans leur intérêt. Il y a un conflit d'intérêts manifeste de la part des partis politiques qui ne peut être réglé que par un référendum dans lequel les opinions de tous les électeurs seront sollicitées et prises en considération. À elle seule, cette mesure ferait qu'il serait impossible de « diviser pour mieux régner », contrairement à ce qu'il en est lorsque les recommandations sont faites par différents organismes et personnes puisqu'aucun politicien ne peut faire fi d'une recommandation de réforme qui est exprimée à l'échelle nationale.

Vous trouverez ci-après 11 questions de référendum qui reflètent le large éventail de modifications probables au système actuel. Bien qu'un référendum ait valeur de consultation seulement, il est suggéré d'instaurer le plus rapidement possible ce à quoi les Canadiens disent « oui ». Il est aussi recommandé que, pour qu'un vote affirmatif passe, il ait été exprimé par 55 p. 100 ou la majorité des électeurs, et ce, pour s'assurer que le soutien d'une mesure donnée est bien clair (p. ex., pour éviter la situation récente avec le Brexit et pour suivre les directives de la Cour suprême du Canada sur les votes sur la séparation au Canada disant qu'il doit y avoir une majorité nette).

Il est important de mentionner que cette liste n'est pas exhaustive et que je ne défends aucune cause en particulier. Je n'appuie pas un parti ou un politicien en particulier ni ne m'y oppose, pas plus que la présente vise à appuyer un parti ou un politicien ou s'y oppose et il en est ainsi pour toute proposition de réforme qu'ils pourraient mettre de l'avant. Je serais à l'aise si le système restait tel qu'il est.

1. Devrait-il être permis de voter par Internet?
2. Les électeurs devraient-ils pouvoir révoquer leur député?
3. Devrait-il être obligatoire de voter?
4. Les citoyens devraient-ils élire leurs représentants au moyen d'un scrutin préférentiel?

5. Les députés devraient-ils représenter pas plus de 75 000 électeurs en moyenne?
6. Les citoyens devraient-ils pouvoir déclencher des référendums nationaux?
7. En supposant que le Sénat continuera d'assumer sa fonction, qui est d'effectuer un « second examen objectif », et qu'il ne fera pas double emploi avec la Chambre des communes, est-ce que les sénateurs devraient être élus?
8. Devrait-on rétablir l'allocation annuelle aux partis politiques, étant entendu que les citoyens devraient pouvoir choisir le destinataire des sommes entre les élections?
9. Devrions-nous avoir des dates fixes pour les élections?
10. Si aucun candidat dans une circonscription ne remporte plus de 50 p. 100 des voix, devrait-il y avoir un deuxième tour de scrutin entre les deux candidats qui ont obtenu le plus de voix.

Les détails de ces changements au système électoral suivent avec des explications sur ce qui les justifie. Le but est de montrer ce que ceux qui sont en faveur de ces changements pourraient avoir à dire. Là encore, je n'en défends aucun. Il y a aussi des arguments contre chacun, mais ils ne sont pas indiqués dans la présente puisque le but de l'exercice est de modifier le système et non d'expliquer pourquoi il devrait rester tel qu'il est.

**1. Vote par Internet :** Il devrait être possible de voter soit par Internet soit en personne aux prochaines élections fédérales, en 2019.  
- Tout le monde est capable de faire des opérations bancaires ou des placements par Internet. Nous payons même nos impôts par Internet. Nous achetons également pour des milliers de dollars de biens et de services par Internet.

Si les gens peuvent faire ces opérations privées complexes en ligne avec facilité, il serait temps de leur faciliter la participation aux élections en permettant à ceux qui le veulent de voter en ligne. Cela pourrait contribuer grandement à régler le problème du déclin constant de la participation aux élections en donnant aux électeurs la capacité de voter à leur domicile.

**2. Révocation :** Les électeurs devraient pouvoir révoquer leur député et forcer la tenue d'une élection partielle, à certaines conditions strictes, par exemple, que 60 p. 100 des électeurs dans une circonscription aient signé une pétition exigeant une révocation et des élections partielles dans un délai de 90 jours.  
- Il est ridicule que les députés ne puissent pas être congédiés par les personnes qu'ils représentent entre les élections. Il devrait être difficile de lancer des élections partielles après une révocation, mais, si le comportement d'un député justifie son congédiement, les électeurs devraient pouvoir y recourir.

**3. Vote obligatoire :** Tous les citoyens devraient être obligés de voter lors d'élections fédérales et une petite amende devrait être infligée à ceux qui ne le font pas.  
- Cela fonctionne en Australie! Prendre 30 minutes tous les quatre ans pour aller voter, ce n'est pas trop demander dans une démocratie (surtout s'il est possible de voter par Internet, ce qui sera encore plus facile). Si les électeurs n'aiment pas les candidats, ils peuvent toujours annuler leur vote, mais il est important que tout le monde participe aux élections pour ajouter à l'intégrité du mandat de chaque gouvernement.

**4. Scrutin préférentiel :** Les électeurs devraient pouvoir indiquer leurs choix dans l'ordre de préférence sur le bulletin de vote, en indiquant leurs premier, second et troisième choix de député et on devrait poursuivre le dénombrement des votes jusqu'à ce qu'un candidat se démarque pour avoir obtenu plus de la moitié des voix. Le candidat qui recevra le plus de voix au-delà de 50 p. 100 remportera le siège.

- Selon les partisans de la représentation proportionnelle, avec le système uninominal majoritaire à un tour, le vainqueur dans une circonscription est habituellement élu par une simple pluralité des voix. Ils estiment donc que leur voix n'a pas compté. En réalité, toutes les voix sont comptées et, au fond, ces gens se plaignent du fait que la personne par qui ils auraient préféré être représentés, ou le parti dont ils sont membres, n'a pas gagné. Ils craignent également que le degré d'appui de la personne qui a remporté l'élection soulève un doute quant à la légitimité de son mandat.

Pour contourner ce problème, il faut demander aux électeurs d'indiquer leurs trois candidats préférés dans l'ordre de préférence et poursuivre le dénombrement des voix jusqu'à ce qu'un candidat se démarque en ayant obtenu le plus grand nombre de voix et plus de 50 p. 100 des voix. Cela ouvre aussi beaucoup de possibilités aux partis qui obtiennent généralement un fort pourcentage des voix, mais qui ne peuvent convaincre plus qu'une poignée d'électeurs dans une circonscription donnée de voter pour leur candidat. S'ils s'efforcent de devenir le deuxième choix de tous, ils pourraient un jour gouverner.

**5. Pas plus de 75 000 électeurs par circonscription :** Il s'agit de veiller à ce que les députés ne représentent pas plus de 75 000 personnes, ce qui porterait le nombre de députés à environ 470.

- Cette mesure augmentera considérablement la taille de la Chambre des communes, mais, ce faisant, on diluera le contrôle que les partis politiques exercent sur leurs députés, les laissant libres de voter plus souvent selon leur conscience, conformément à la volonté de leurs électeurs, et ce, parce qu'il sera alors moins probable qu'un député devienne un jour ministre et que c'est la principale raison pour laquelle les députés se montrent loyaux envers leur parti.

**6. Référendums nationaux :** Les citoyens devraient pouvoir déclencher un référendum sur n'importe quelle question, à condition de remplir des critères stricts, par exemple, que 50 p. 100 des électeurs nationaux aient signé une pétition dans les 90 jours pour demander la même chose.

- Les citoyens devraient pouvoir lancer des référendums nationaux sur les enjeux du moment. Cela devrait être difficile à faire afin de limiter le nombre de référendums qui pourraient avoir lieu, mais cette possibilité devrait exister de sorte que la tenue de référendums ne soit pas entièrement tributaire des intérêts des partis politiques ou des politiciens qui contrôlent le pays.

**7. Réforme du Sénat :** Le Sénat devrait être élu et les élections devraient être organisées selon la méthode choisie par les provinces et les territoires que les sénateurs représentent, mais un Sénat élu devrait continuer d'effectuer des « seconds examens objectifs » pour ne pas faire double emploi avec la Chambre des communes comme organe législatif.

- Nous sommes en 2016 et non en 1916 ou même en 1816... Il serait temps que le Canada ait un Sénat élu. Comme l'a mentionné la Cour suprême du Canada, notre cadre constitutionnel requiert que le Sénat n'exerce que la fonction d'organe de « second examen objectif » et que la principale assemblée législative reste la Chambre des communes, sinon il faudra modifier la Constitution. Toutefois, tant que ce rôle fondamental ne change pas, il n'y a pas de raison qui empêche que le Sénat soit élu. On y trouve déjà deux sénateurs élus.

**8. Publicité entre les élections :** Les dépenses en publicité politique entre les élections doivent être enregistrées auprès d'Élections Canada et toutes ces dépenses doivent être déclarées publiquement.

- Les conservateurs ont commencé à faire campagne entre les élections. Il n'y a pas de règles pour régir cette activité. S'il faut des règles durant les campagnes à proprement parler, il devrait y en avoir entre les campagnes.

**9. Rétablir le financement public des partis politiques :** L'allocation annuelle que les partis politiques recevaient devrait être rétablie, mais à condition que les citoyens puissent attribuer leur allocation au parti politique qu'ils préfèrent, peut-être, au moyen d'une case à cocher sur leur déclaration d'impôt annuelle.

- Si le financement des campagnes devait être resserré (voir ci-dessus), il serait sensé de rétablir l'allocation annuelle aux partis politiques, peut-être au montant de 2 \$ par électeur. Dans sa version antérieure, l'allocation annuelle était accordée en fonction des résultats aux élections précédentes de sorte qu'un parti comme le Parti vert obtenait, disons, 4 p. 100 des fonds disponibles parce qu'il avait obtenu 4 p. 100 du vote populaire aux élections précédentes. Cela ne pouvait pas changer entre les élections indépendamment de ce que faisait le parti politique. Si les électeurs pouvaient attribuer ces fonds entre les élections, ils pourraient récompenser les partis qui ont bien fait leur travail et pénaliser ceux qui l'ont mal fait en attribuant leur allocation au parti auquel ils ont envie de l'attribuer et en en privant les autres.

**10. Dates d'élections fixes :** Nous avons une loi sur des élections à date fixe qui a si peu de poids que son auteur a pu en faire fi deux fois quand cela servait ses intérêts politiques. Si le premier ministre peut encore demander au gouverneur général de dissoudre le Parlement et de déclencher des élections quand bon lui semble, nous devons nous demander s'il est sensé d'avoir des dates d'élections fixes.

- Les dates d'élections fixes donnent une certaine prévisibilité au système électoral et garantissent que les règles du jeu concernant le moment de la tenue d'élections sont parfaitement claires. Le choix du moment des élections fédérales est trop important pour être laissé aux machinations des partis politiques et de leur chef.

**11. Deuxième tour de scrutin :** Si aucun candidat dans une circonscription n'obtient plus de 50 p. 100 des voix, devrait-il y avoir un second tour de scrutin entre les deux candidats qui ont obtenu le plus de voix?

- C'est la manière la plus simple de faire taire les critiques du système uninominal majoritaire à un tour qui disent que des gens sont élus avec moins de 50 p. 100 des voix dans notre pays. En bref, si personne n'obtient plus de 50 p. 100, il faudrait un deuxième tour de scrutin entre les deux premiers candidats quelques semaines plus tard pour s'assurer que le vainqueur a obtenu plus de 50 p. 100 et que cela soit manifeste. C'est mieux que les scrutins préférentiels puisque les électeurs peuvent réévaluer les candidats avant de voter une deuxième fois.

Je vous remercie de prendre en considération cette contribution.

Arthur Heale  
Nepean, ONTARIO